

Comité syndical Compte-rendu

Réunion du 23 juin 2026

9h30 – Salle Muséographie à PLEVENON

Nom	Fonction	Collectivité	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
L. THOMAS	Présidente	Département des Côtes d'Armor	X		
M.-C. COTIN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
N. TRAVERT-LE ROUX	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
J.-R. CARFANTAN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
N. NOWAK	Suppléante	Département des Côtes d'Armor		X	
G. AOUTIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Maire Jugon-Les-Lacs)		X	
P. LEBRETON	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Maire La Bouillie)	X		
Y. GOUAULT	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Maire Hénansal)		X	
F. LE DOUARIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Erquy)		X	
C.MORICE	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Plédéliac)	X		
G. BOURRÉ	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Lamballe-Armor)	X		
I.RONNE-GUEHO	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Quessoy)		X	
D.BOIXIERE	Titulaire	Dinan Agglomération (Maire de Pleudihen sur Rance)	X		
Y. GODET	Titulaire	Dinan Agglomération (Plouër-sur-Rance)	X		
P. GAUTIER	Titulaire	Dinan Agglomération (Maire d'Evran)	X		
D.CHOLET	Titulaire	Dinan Agglomération (Maire Frehel)	X		
P. LOHIER	Titulaire	Dinan Agglomération (Maire Plévenon)	X		
D.PERCHE	Suppléante	Dinan Agglomération (Maire Ruca)	X		
M-M. MICHEL	Suppléante	Dinan Agglomération (Saint-Cast-le-Guildo)		X	
M.-L. CAYATTE	Directrice	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		
A. LE GOFFIC	Comptabilité et RH	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		

ORDRE DU JOUR

- Présentation des nouveaux Elus
- Présentation du Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel
- Présentation de l'équipe salariée

Organisation statutaire

- 1) Election du Président.e, des Vice-Président.e.s
- 2) Mise en place des commissions internes au Syndicat mixte : Education à l'environnement, Paysage et biodiversité, Accueil et mobilité
- 3) Elections du référent Ressources Humaines et CNAS

Pôle Paysage et biodiversité

- 4) Présentation du Label Grand Site de France / action en cours
- 5) Présentation du site Natura 2000 et Animation du DOCOB / Actions en cours
- 6) Subvention investissement DREAL : Création de miniguides naturalistes

Pôle Education à l'Environnement

- 7) Présentation de la mission
- 8) Points d'informations sur les projets en cours

Pôle Missions transversales

- 9) Présentation des missions
- Synthèse : Organigramme

Ressources humaines

- 10) Nomination stagiaire pour titularisation de Aurélie LE GOFFIC
- 11) Ouverture de poste animateur cat C pour le recrutement d'animateur nature et patrimoine pour le remplacement de Marion DAVID MEFFRE.
- 12) Modalité d'indemnisation du CET de Marion DAVID MEFFRE.
- 13) Passage d'échelon d'Aurélien PIERRE suite à la réussite de son examen.

Administration générale et financière

- 14) Sortie de stock.

Organisation statutaire

1) Elections Présidence et Vice-présidences (Délibération)

La Présidente informe que suite aux élections municipales, la nouvelle assemblée du Comité syndical doit élire un(e) Président(e) et 4 Vice-Président(e)s.

La Présidente rappelle l'article 8 de l'arrêté préfectoral en date du 21 mars 2017 portant modification des statuts du Syndicat mixte :

« Le Bureau est composé du Président et des 4 Vice-Présidents. Le Bureau assiste le Président, particulièrement sur la préparation des ordres du jour du Comité syndical et du budget de la structure. »

Il est rappelé également que le Comité syndical doit autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la structure, et de permettre également aux Vice-Présidents d'avoir la délégation de signature en cas d'indisponibilité du Président.

Délibération du Comité syndical :

La Présidente informe les membres du comité syndical qu'il n'y a pas lieu de procéder à l'élection de la Présidence, le mandat de la Présidente actuellement en fonction étant toujours en cours et n'étant pas lié au renouvellement des conseils municipaux.

L'élection des Vice-présidents est reportée à une prochaine séance du comité syndical en raison d'une erreur dans la composition de la représentation des élus de Lamballe Terre & Mer.

2) Mise en place des commissions internes au Syndicat mixte : (Délibération) Education à l'environnement, Paysage et biodiversité, Accueil et mobilité

Rappel de l'article 9 de l'arrêté préfectoral en date du 21 mars 2017 portant modification des statuts du Syndicat mixte :

La commission Education à l'Environnement est composée de 8 membres au total.

- 2 élus du conseil Départemental dont la Présidence
- 1 élu du Comité syndical représentant Lamballe Terre et Mer
- 1 élu du Comité syndical représentant Dinan Agglomération
- 1 élu de chaque commune du Grand Site de France

La commission Paysage et Biodiversité est composée de 11 membres au total.

Il est proposé aux élus d'ouvrir la commission aux élus municipaux des 7 communes du Grand Site et du Site Natura 2000. Ce qui donnerait la composition suivante :

- 2 élus représentant le conseil Départemental dont la Présidence
- 1 élu de chaque commune du Grand Site + Site Natura 2000 = 7 élus municipaux

- 1 élu du Comité syndical représentant Dinan Agglomération
- 1 élu du Comité syndical représentant Lamballe Terre et Mer

La commission Accueil et Mobilité est composée de 12 membres au total.

Il est proposé la composition suivante :

- 1 élu de chaque commune du Grand Site = 4 élus
- 2 élus représentant le conseil Départemental dont la Présidente
- 1 élu du Comité syndical représentant Dinan Agglomération
- 1 élu du Comité syndical représentant Lamballe Terre et Mer
- La Vice-Présidente Mobilité de Lamballe Terre et Mer
- Le Vice-Président Mobilité de Dinan Agglomération
- La Vice-Présidente tourisme et culture de Lamballe Terre et Mer
- ~~Président de Dinan Cap Fréhel~~ remplacé par Le Vice -Président économie de Dinan Agglomération

Les commissions seront constituées lors du prochain Comité syndical lorsque les noms des élus choisis par les collectivités nous seront communiqués.

Pour rappel, les commissions Education à l'Environnement, Paysage et Biodiversité et Accueil et Mobilité ont pour mission de préparer le Comité syndical sur les sujets relatifs à leurs compétences avec l'équipe salariée compétente. À ce titre, elles sont réunies une fois par an minimum.

En cas d'absence, les élus peuvent être remplacés, à leur demande uniquement, par un autre Elu de leur collectivité, présent au Comité syndical.

Délibération du Comité syndical : La composition des commissions « Éducation à l'environnement » et « Paysage et biodiversité » est validée par les membres du Comité syndical.

Concernant la commission « Accueil et mobilité », il est proposé de l'ouvrir aux vice-présidents en charge du tourisme et de la mobilité des EPCI.

S'agissant de Dinan Agglomération, celle-ci ne dispose pas d'un vice-président délégué au tourisme. Un élu de Dinan Agglomération propose donc de désigner le vice-président en charge de l'économie, en remplacement du président de Dinan Cap Fréhel, dont la désignation avait été initialement envisagée.

Afin de finaliser la composition des trois commissions, la Présidente demande aux membres du Comité syndical de désigner les élus qui y siégeront lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

3) Election du référent Ressources Humaines et CNAS (délibération)

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'activité du Syndicat mixte, il est proposé qu'un référent ressources humaines et CNAS (Comité national d'action sociale) soit élu. Son rôle sera d'accompagner le Président et la Directrice dans les différentes actions liées aux ressources humaines : jury de recrutement, entretiens d'évaluation.
Pour rappel, la déléguée-agente est Aurélie LE GOFFIC.

Délibération du Comité syndical : À l'instar des trois commissions, il est demandé qu'un élu se porte candidat pour assurer la fonction de référent RH lors de la prochaine réunion du Comité syndical.....
.....

Pôle Paysage et biodiversité

4) Présentation du Label Grand Site de France

Le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel est coordonnateur du label Grand Site de France.
Le label, la démarche Grand Site de France, ses objectifs et ses principales actions ont été présentés en séance.

Remarques / échanges du Comité syndical : M. Jean-René CARFANTAN propose que les élèves des collèges participent aux actions du Grand Site, notamment dans le cadre des RDV.
Concernant le lien entre le plan de paysage du Grand Site et les documents d'urbanisme, M. Yann Godet évoque la possibilité d'émettre un avis dans le cadre des procédures de révision des PLU.

5) Présentation du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel / Actions en cours

Le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel est opérateur du site natura 2000 Cap d'Erquy Cap Fréhel depuis 2000.
Une présentation du Site Natura 2000, de l'animation du site et des principales actions sera réalisé en séance.

Remarques / échanges du Comité syndical :
pas de remarques
.....

6) Subvention investissement DREAL : Création de miniguides naturalistes (délibération)

Le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel a lancé la création de miniguides naturalistes. Il s'agit de déployer une collection de livrets/carnets naturalistes qui présentent la biodiversité et la richesse des milieux naturels qui composent le Grand Site. Ce document « de poche » permettra un accès simplifié à l'identification d'espèces et à la reconnaissance de milieux naturels remarquables. De plus, ils aborderont les problématiques en lien avec la protection et la gestion des dits milieux. Ce livret d'une lecture simple et au déroulé intuitif, sera volontairement très graphique et au discours aéré, privilégiant les pictogrammes au service d'une approche facilitée pour des publics éloignés des questions environnementales.

Cette année, il est prévu de réaliser au moins trois miniguides sur les thèmes de la lande, des espèces envahissantes et des oiseaux marins nicheurs des falaises du Cap Fréhel.

Le contenu du miniguide est rédigé en interne. Un.e illustrateur.ice et un.e graphiste seront choisis pour la création des dessins et la mise en page.

Une première subvention a été obtenue de la part de la DREAL en mars 2026. Nous souhaitons solliciter une nouvelle fois la DREAL pour une subvention de 10 000 euros afin de finaliser ces trois miniguides. A terme, d'autres financeurs pourront être sollicités afin de soutenir le développement de la collection sur d'autres thématiques.

Plan de financement

	Budget en euros	
DREAL	10 000 €	80 %
Autofinancement Syndicat	2 500 €	20 %
Total	12 500 €	100 %

Délibération du Comité syndical : Le Comité syndical valide, à l'unanimité, la demande de subvention auprès de la DREAL afin de finaliser la réalisation des mini-guides et autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents.

Pôle Education à l'Environnement

7) Présentation de la mission

Les objectifs et les actions du pôle Education à l'environnement seront présentés en séance.

Remarques / échanges du Comité syndical :

Pas de remarques

8) Point d'informations sur les projets en cours

Projet pédagogique 2026 - 2027

Chaque année, un projet pédagogique est proposé aux écoles des Communautés de Communes avec un thème différent. Le projet est composé de 4 à 5 séances d'animation réparties sur l'année, dont certaines à l'école ou à proximité. Pour cette année scolaire 2026-2027, le thème choisi est « L'imaginaire ! ». Cette année, plus de 25 classes des écoles des communes d'Erquy, Fréhel, Plurien, Henon, Saint Alban, Hénanbihen, Ploubalay, Morieux, et Coëtmieux y participeront.

Remarques / échanges du Comité syndical :

Pas de remarque.....

.....

Pôle Missions transversales

9) Présentation des missions

Les différentes missions de ce pôle (Comptabilité, RH, moyens généraux, communication,) ont été présentées en séance. (Cf. diaporama).

Ressources humaines

10) Nomination stagiaire pour titularisation de Aurélie LE GOFFIC (délibération)

A partir du 1^{er} septembre 2025, Aurélie LE GOFFIC a été recrutée pour le remplacement de Diane DI PASQUALE-BLANC.

La Présidente propose de recruter de manière permanente Aurélie LE GOFFIC.

Le poste étant vacant, il est proposé de :

1. Faire un avenant afin de prolonger le contrat de Aurélie LE GOFFIC du 1^{er} septembre au 30 septembre 2026 permettant la publication de la vacance d'emploi à la Bourse de l'emploi dans les mêmes conditions que le contrat initial ;
2. Puis nommer Aurélie LE GOFFIC sur le grade d'adjoint administratif et comptable stagiaire pour titularisation à l'issue de la période de stage à compter du 1^{er} octobre 2026.

Délibération du Comité syndical : Le comité syndical valide à l'unanimité le recrutement de Madame LE GOFFIC Aurélie et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

11) Ouverture de poste d'animateur nature et patrimoine catégorie C grade A, B, C et mise à jour du tableau des effectifs (délibération)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant la mutation de l'agent titulaire Marion DAVID MEFFRE occupant l'emploi d'animateur nature et patrimoine à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service et de permettre le recrutement du candidat présentant le profil le plus adapté aux besoins du syndicat ;

Le Président propose à l'assemblée :

- De supprimer, à compter du 1^{er} septembre 2026, l'emploi permanent à temps complet d'animateur nature et patrimoine relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

- De créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet d'animateur nature et patrimoine susceptible d'être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux :
 - Catégorie B : Animateur territorial, Animateur principal de 2^e classe, Animateur principal de 1^{re} classe ;
 - Catégorie C : Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1^{re} classe.
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expériences professionnelles dans le secteur de l'animation nature et patrimoine.

Délibération du Comité syndical : Le comité syndical valide à l'unanimité l'ouverture de poste d'animateur nature et patrimoine en catégorie C le temps du recrutement et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

12) CET Marion DAVID MEFFRE (délibération)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.621-4 et L.621-5 ;
Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;
Vu la charte internet du Syndicat mixte en date du 03/10/2023

La Présidente rappelle que la charte interne du Syndicat mixte Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel prévoit que les jours inscrits sur le Compte Épargne Temps ne peuvent faire l'objet d'une indemnisation sauf en cas de décès de l'agent et doivent obligatoirement être pris sous forme de congés.

La Présidente indique que Madame Marion DAVID-MEFFRE a fait une demande de mutation à compter du 1^{er} septembre 2026 pour rejoindre Saint Brieuc Agglomération, et, en raison des contraintes liées au calendrier des animations grand public de l'été, Madame Marion DAVID-MEFFRE n'est pas en mesure de solder les jours inscrits sur son CET avant son départ.

Il est précisé que le solde du Compte Épargne Temps de Madame Marion DAVID-MEFFRE s'élève à 28,5 jours au 1^{er} juillet 2026.

Lors des négociations des conditions de mutation avec St Brieuc Agglomération, la collectivité d'accueil a accepté de reprendre 15 jours inscrits sur le CET sous conditions financières conformément aux dispositions du décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Les montants forfaitaires d'indemnisation applicables sont les suivants :

- Catégorie A et assimilés : 150 € par jour ;
- Catégorie B et assimilés : 100 € par jour ;
- Catégorie C et assimilés : 83 € par jour.

Madame Marion DAVID-MEFFRE relevant de la catégorie B, le montant d'indemnisation applicable est fixé à 100 € par jour.

La Présidente propose dans le cadre du départ de Madame Marion DAVID-MEFFRE pour mutation,

- De financer 15 jours de CET auprès de Saint-Brieuc Agglomération pour la reprise des droits inscrits :
15 jours × 100 € = 1 500 €.
- D'indemniser l'agent à hauteur des 13,5 jours restants :
13,5 jours × 100 € = 1 350 €.

L'indemnité est imposable et assujettie aux mêmes conditions et contributions que les éléments du régime indemnitaire (circulaire du 6 novembre 2007).

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver la prise en charge financière de 15 jours de CET repris par Saint-Brieuc Armor Agglomération, pour un montant de 1 500 € ;
- D'autoriser l'indemnisation de 13,5 jours de CET au bénéfice de Madame Marion DAVID-MEFFRE, pour un montant de 1 350 € ;
- D'autoriser Madame Lisa THOMAS, Présidente du Syndicat mixte, à établir les écritures comptables et à signer tous les documents afférents à cette opération

Délibération du Comité syndical : Le comité syndical valide à l'unanimité l'indemnisation des 13.5 jours de CET de Madame DAVID MEFFRE Marion et le paiement des 15 jours repris par Saint Brieuc Agglo et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

13) Ouverture de poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et fermeture du poste d'adjoint technique territorial (Délibération)

Monsieur Aurélien Pierre, adjoint technique territorial, bénéficie d'un avancement de grade par concours externe à compter du 1^{er} mai 2026 vers le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. En cohérence avec les Lignes Directrices de Gestion votées par délibération N°17-22 en date du 17/06/2022, il convient :

- De créer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 01/07/2026
- De fixer les ratios d'avancement de grade après avis du CST du Centre de Gestion
- De mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 01/12/2026

Il convient de supprimer le poste d'adjoint technique territorial dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Délibération du Comité syndical : Le comité syndical valide à l'unanimité la fermeture du poste d'adjoint technique territorial pour ouvrir le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à la suite de la réussite de son concours et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

Administration générale et financière

3) Sortie de stock (Délibération)

Également, afin de pouvoir offrir les ouvrages aux partenaires du Syndicat mixte, il est nécessaire de les retirer du stock initial pour ne pas qu'ils soient comptabilisés :

« Carnet de paysages d'un Cap à l'autre » : on propose de sortir **40 ouvrages du stock initial** (662)

Délibération du Comité syndical : Le comité syndical valide à l'unanimité la sortie de stock de 40 ouvrages <<Carnets de Paysage >> et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

La séance est levée à 12h

La Présidente,

Lisa THOMAS



Comité syndical Compte-rendu

Réunion du 21 juillet 2026
19h30 – Maison de la Mer -Erquy

Nom	Fonction	Collectivité	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
L. THOMAS	Présidente	Département des Côtes d'Armor	X		
M.-C. COTIN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
N. TRAVERT-LE ROUX	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
J.-R. CARFANTAN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
N. NOWAK	Suppléante	Département des Côtes d'Armor		X	
G. AOUTIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Maire Jugon-Les-Lacs)	X		
P. LEBRETON	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Maire La Bouillie)	X		
N. BESREST	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Maire Plurien)	X		
S. RENAUT	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Maire Erquy)		X	
C.MORICE	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Plédéliac)	X		
G. BOURRÉ	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Lamballe-Armor)	X		
I.RONNE-GUEHO	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Quessoy)	X		
D.BOIXIERE	Titulaire	Dinan Agglomération (Maire de Pleudihen sur Rance)		X	
Y. GODET	Titulaire	Dinan Agglomération (Plouër-sur-Rance)	X		
P. GAUTIER	Titulaire	Dinan Agglomération (Maire d'Evran)	X		
D.CHOLET	Titulaire	Dinan Agglomération (Maire Fréhel)	X		
P. LOHIER	Titulaire	Dinan Agglomération (Maire Plévenon)	X		
D.PERCHE	Suppléante	Dinan Agglomération (Maire Ruca)		X	
M-M. MICHEL	Suppléante	Dinan Agglomération (Saint-Cast-le-Guildo)		X	
M.-L. CAYATTE	Directrice	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		
A. LE GOFFIC	Comptabilité et RH	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		

Monsieur David BOIXIERE titulaire, est excusé et donne pouvoir à Monsieur Philippe LOHIER.

OBJET : Elections des vice-présidences

La Présidente informe que suite aux élections municipales, la nouvelle assemblée du Comité syndical doit élire les 4 Vice-Président(e)s. La Présidente rappelle l'article 8 de l'arrêté préfectoral en date du 21 mars 2017 portant modification des statuts du Syndicat mixte : « Le Bureau est composé du Président et des 4 Vice-Présidents.

Le Bureau assiste le Président, particulièrement sur la préparation des ordres du jour du Comité syndical et du budget de la structure. » Il est rappelé également que le Comité syndical doit autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la structure, et de permettre également aux Vice-Présidents d'avoir la délégation de signature en cas d'indisponibilité du Président.

Délibération du Comité syndical :

Elections des Vice-Président(e)s :

La Présidente rappelle que traditionnellement les Vice-Président(e)s sont des Elus représentant les 4 communes historiques du Syndicat mixte et propose à l'assemblée de reproduire le schéma pour le nouveau mandat.

Les Elus sont d'accord avec ce principe.

Les candidats sont donc : Monsieur Nicolas BESREST (Plurien), Monsieur Didier CHOLET (Fréhel), Monsieur Philippe LOHIER (Plevenon) et Monsieur Sylvain RENAUT (Erquy).

Vote : Pour = 14 voix - Contre = 0 voix - Abstention = 0 voix

Les Vice-Présidents sont élus à l'unanimité :

1^{er} Vice-Président : Monsieur Nicolas BESREST

2^e Vice-Présidente : Monsieur Didier CHOLET

3^e Vice-Président : Monsieur Philippe LOHIER

4^e Vice-Président : Monsieur Sylvain RENAUT

Le Président et les 4 Vice-Présidents composent le nouveau Bureau du Syndicat mixte. Le Comité syndical autorise le Président à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement et gestion de la structure, et autorise également aux Vice-Présidents d'avoir la délégation de signature en cas d'indisponibilité du Président.

La séance est levée à 20h15

La Présidente,

Lisa THOMAS

